

Comité syndical du jeudi 27 mars 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 13 mars 2025.

Secrétaire de séance : Lionel Faye.

Présents :

résultats :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
COUTY	Tania	×	DARRACQ	Elizabeth	
GOEURY	Céline	×	CASTAING	Corinne	
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	×
FAYE	Lionel	×			
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard		LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Christophe Colinet à Maryse Aubin)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : André Delpont

Information :

Diffusion du reportage de Public Sénat sur les Programmes Alimentaires de Territoire – témoignage du PAT Cœur Entre-deux-Mers.

Présentation de l'affiche de la Fête de l'Agriculture et de l'Alimentation 2025

Procès-verbal du comité syndical du 20 février 2025**Délib. 08 2025**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 20 février 2025 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique 2024**Délib. 09 2025**

Considérant la présentation faite par le Doyen de l'assemblée.

Le Président du PETR ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Il s'agit de soumettre à l'approbation du Comité syndical, le Compte Financier Unique concernant le budget principal du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour l'exercice 2024.

Le **Compte Financier Unique (C.F.U.)** est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

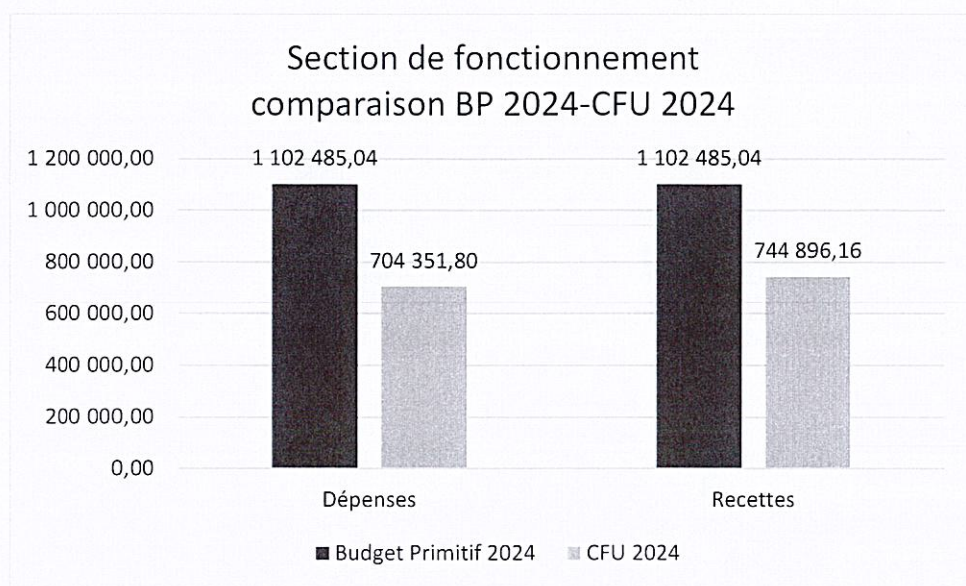
La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

SYNTHESE du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024

Le C.F.U. 2024 du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour le budget principal, dont une présentation détaillée est en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	704 351,80 €	678 459,88 €
Section d'investissement	43 396,13 €	102 008,46 €
<i>Report de l'exercice</i>		
Section de fonctionnement		66 436,28 €
Section d'investissement		5 774,98 €
Restes à réaliser		
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	136 960,00 €	72 000,00 €
<i>Résultat cumulé</i>		
Section de fonctionnement		40 544 ,36 €
Section d'investissement	- 572,69 €	

FOCUS sur la section de fonctionnement C.F.U. 2024

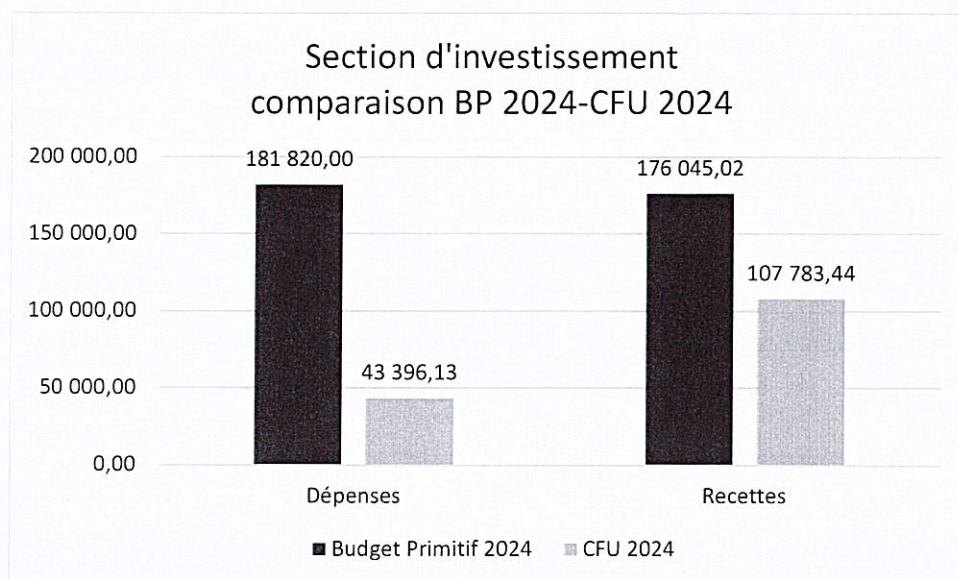


Concernant les dépenses, la sous consommation s'explique principalement par :

- Le report à 2025 d'une partie des dépenses liées à l'aide à l'investissement pour les entreprises (ACP) (-23 000 euros).
- Le report à 2025 du paiement du solde de subvention pour la Mairie de Créon et le Civam PPML dans le cadre du Plan de relance (-321 515,50 euros).
- Une sous réalisation des dépenses liées aux charges de personnel : cotisations sociales sur les charges de personnel, rémunération ajustée (-17 200 euros).

Concernant les recettes, la sous obtention s'explique principalement par :

- La répartition sur plusieurs années des subventions : du Plan de relance (-321 515,50 euros).



Concernant les dépenses, la sous consommation s'explique principalement par la répartition des paiements liés à la thermographie aérienne sur les exercices 2024 et 2025.

Concernant les recettes, la sous réalisation s'explique principalement par la réception sur les exercices 2024 et 2025 des recettes liées à la thermographie aérienne.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération du Comité syndical du 30 novembre 2023 n°45/2023 autorisant la candidature du PETR Cœur Entre-deux-Mers à l'expérimentation du Compte Financier Unique,
- L'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au PETR Cœur Entre-deux-Mers,
- Le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget principal du PETR Cœur Entre-deux-Mers ci-annexé,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour l'exercice 2024 concernant le budget principal.

Ce point n'appelle pas de remarque.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- le Comité syndical adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024.

Budget principal - Approbation de l'affectation des résultats 2024
Délib. 10 2025

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente l'affectation de résultats de l'exercice 2024.

Considérant que le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, et se prononcer :

	RESULTAT Résultat CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	5 774,98 €		58 612,33 €	- 64 960,00 €		64 387,31 €
FONCT	66 436,28 €		- 25 891,92 €			40 544,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	40 544,36 €
Affectation obligatoire :		39 971,67 €
31/12/2024		
A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/1068)		572,69 €
Et en réserve		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)		39 971,67 €
Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)		64 387,31 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Ce point n'appelle pas de remarque.

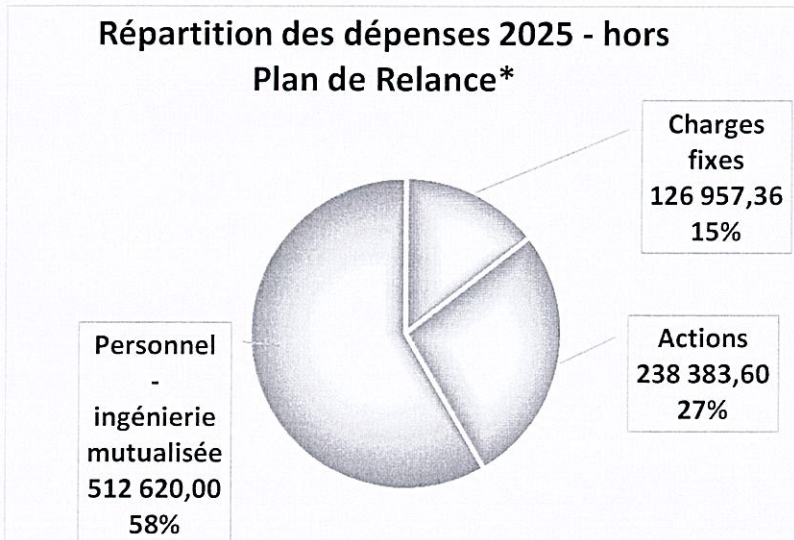
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Budget principal - Vote du Budget 2025 Délib. 11 2025

Considérant que les orientations budgétaires ont été proposées au Comité syndical du 20 février 2025.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente la proposition de Budget.
Le document budgétaire définitif est soumis au vote de l'assemblée.

Les dépenses de fonctionnement 2025



*Dans le cadre du plan de Relance, le Pôle sert de "boîte aux lettres" pour 2 porteurs de projet liés au Programme Alimentaire Territorial. Le montant correspondant est inscrit au budget du Pôle en dépenses et en recettes mais n'est pas représenté sur le graphique.

Les dépenses totales de fonctionnement 2025 (hors plan de relance) s'élèvent à 877 960,96€. La présentation ci-dessus montre une vision la plus juste possible des postes de dépenses liées aux services mutualisés portés par le Pôle : 58% d'ingénierie et 27% d'actions, ainsi que la part des charges fixes (15%).

Comme pour toute structure, le Pôle est impacté par une augmentation annuelle des charges fixes (assurances, locations mobilières et immobilières, cotisations sur la masse salariale...).

Les dépenses de fonctionnement 2025 par chapitre

	BP 2024	BP 2025
11- Charges à caractère général	240 897,00	319 100,96
12- Charges de personnel	502 454,32	512 620,00
65- Autres charges de gestion	338 655,50	339 255,50
<i>dont dépenses Plan de relance</i>	<i>321 515,50</i>	<i>321 515,50</i>
66- Charges financières	8 278,22	11 500,00
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	200,00	2 000,00
6811- Dotation aux amortissements	12 000,00	15 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 102 485,04	1 199 476,46

FOCUS :

Les principales évolutions correspondent :

Pour le CHAPITRE 011 :

Aux actions prévues en 2025 présentées lors des orientations budgétaires, et notamment :

- Pacte de rénovation énergétique France Rénov' 2025-2027 avec l'ANAH (130 000 euros) entièrement cofinancé.

- « Mon simulateur solaire public » (3 000 euros), les outils de communication grand public pour les services de transition écologique (15 000 euros).
- Logiciel mutualisé AGDE entreprises et annuaire des entreprises (5 000 euros).
- Aide financière pour l'investissement des entreprises avec les 5 Cdc, pour laquelle un prestataire réalisera des bilans conseils (20 000 euros).
- 3^{ème} édition de la Fête de l'Agriculture et de l'Alimentation (5 000 euros).
- 4^{ème} édition du Défi Alimentation Positive (6 500 euros).
- frais de déplacement (13 000 euros), frais postaux et de télécommunication (11 000 euros).

A noter : Les actions mutualisées portées par le Pôle font pour la plupart l'objet de convention avec les partenaires financiers afin de limiter l'autofinancement du Pôle.

Pour le CHAPITRE 012 :

A l'évolution de la masse salariale liée notamment :

- Au recrutement d'un apprenti pour 10 mois
- A l'évolution annuelle des charges et à l'évolution des carrières

Structure des effectifs du Pôle au 1^{er} janvier 2025 : 11 agents (10,6 ETP)

Fonctionnaires	1 cat. A ingénieur principal 1 cat. A attaché 1 cat. B rédacteur 1 cat. C adjoint administratif
Contractuels	1 cat. A attaché principal 5 cat. A attaché
Apprenti	1 apprenti master 2

Pour le CHAPITRE 65 :

Le Pôle sert de "boîte aux lettres" pour 2 porteurs de projet liés au Programme Alimentaire Territorial. Ce sont 321 515,50 euros qui sont inscrits en dépenses du Pôle en 2025. Les recettes seront perçues par le PETR en 2025.

Pour le CHAPITRE 66- Charges financières

L'augmentation des intérêts liés à l'utilisation plus soutenue de la ligne de trésorerie (en attendant le versement des subventions prévues) et aux intérêts de l'emprunt thermographie.

Pour le CHAPITRE 6811- Dotation aux amortissements

Les amortissements sur 5 ans sont liés notamment au cadastre solaire, au site internet, à l'achat de matériel informatique.

Les recettes de fonctionnement 2025 par chapitre

	BP 2024	BP 2025
70688 - Autres prestations de services - Action Coll. de Proximité, CNFPT	9 480,00	9 000,00
70848 - Convention avec les Cdc, communes	33 725,00	51 067,35
747 - Participations	989 242,76	1 095 836,44
<i>dont Etat Plan de relance</i>	<i>321 515,50</i>	<i>321 515,50</i>
7588 - Autres produits de gestion courante	1,00	1,00
777- Recettes et quote-part des subventions d'investissement	3 600,00	3 600,00
Résultats antérieurs	66 436,28	39 971,67
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 102 485,04	1 199 476,46

FOCUS :

Les principales évolutions correspondent :

Pour le CHAPITRE 70688 :

A la mise en œuvre de l'**Action Collective de Proximité** (bilans conseil) pour les artisans et commerçants. Les recettes sont issues des Cdc, de la Région, des entreprises.

Pour le CHAPITRE 70848 :

A la mise en place de **conventions** avec les communes, Communautés de communes, SEMOCTOM, afin de répartir les **coûts de certaines actions mutualisées** : AGDE, Mon projet solaire, Pacte France Rénov', ...

Pour le CHAPITRE 747 :

Aux subventions Etat plan de relance (321 515,50euros) également présentes au chap. 65 (dépenses).

Aux subventions appelées chaque année en fonction des actions mutualisées à mener et de l'ingénierie mobilisée :

Les **Fonds Européens territoriaux** financent l'ingénierie dédiée (1,5 ETP) et certaines actions portées par le Pôle : ingénierie dédiée au Programme Alimentaire Territorial, ingénierie dédiée à la transition numérique des entreprises.

L'**Etat** cofinance une partie des actions du Programme Alimentaire Territorial, du Pacte France Rénov'. L'**ADEME**, via son contrat 2023-2026 finance le poste de chargé de mission transition écologique à hauteur de 100% et une partie des actions mutualisées.

La **Région** via son nouveau contrat 2023-2025 finance une part de 3,5 ETP de chargés de mission. Elle va financer en complément le Pacte France Rénov' 2025-2027 du Cœur Entre-deux-Mers.

Le **Département** a participé en 2024 aux actions en matière de foncier agricole.

La **Caisse des dépôts et consignation** via Bordeaux Métropole finance une partie du projet de coopération Recol'Terra.

A la cotisation des 5 communautés de communes, elle représente 45,4% des recettes de fonctionnement du Pôle.

L'augmentation de la population sur le territoire en 2025 (+902 habitants) est 3 fois moins importante qu'en 2024. La participation globale des Cdc est prévue avec une légère augmentation de 2,3% afin de compenser en partie la hausse des charges de structures de 3%.

Tableau des cotisations 2025 des communautés de communes

CDC des Rives de la Laurence	100 909,05
CDC des Portes de l'Entre-deux Mers	79 156,80
CDC Les Coteaux Bordelais	77 066,10
CDC du Créonnais	64 214,85
CDC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	58 291,20
TOTAL GENERAL	379 638,00

Pour le CHAPITRE 777 :

Recettes liées au cadastre solaire.

Le report (+39 971,67 euros) est notamment lié au paiement en 2024 de fonds d'État pour l'ingénierie et les actions 2025 du Programme Alimentaire Territorial niveau 2 (26 000 euros).

Les dépenses et recettes d'investissement 2025 par chapitre

Les dépenses d'investissement du Pôle, soit 152 740,76 euros, seront consacrées en 2025 à la mise en place de la thermographie aérienne (132 000 euros), à l'achat du parc informatique et autres équipements (14 500 euros).

Les recettes d'investissement (88 353,45 euros) sont liées aux amortissements, à la participation des Cdc, de la Région et à un emprunt pour la thermographie aérienne.

Balance générale du budget du Pôle Territorial 2025

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement proposés budget 2025	1 199 476,46	1 159 504,79
reste à réaliser de l'exercice précédent		
002 résultat de fonctionnement reporté		39 971,67
Total de la section de fonctionnement	1 199 476,46	1 199 476,46
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
crédits d'investissement proposés budget 2025	15 780,76	16 353,45
reste à réaliser de l'exercice précédent	136 960,00	72 000,00
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		64 387,31
Total de la section d'investissement	152 740,76	152 740,76
TOTAL BUDGET	1 352 217,22	1 352 217,22

Les remarques sont les suivantes :

Mathilde Feld : Le logiciel AGDE permet-il d'avoir l'ensemble des éléments des entreprises ?

Alain Monget, Maryse Chiron-Charrier : Nous avons l'ensemble des entreprises, mises à jour régulièrement et une base de données qualifiée. Les 5 communautés de communes, le Pôle et le Semoctom disposent de ces informations.

Alain Monget : Le Pôle est très dépendant de sa recherche de financements extérieurs. Nous devons être prudents sur les exercices futurs.

Mathilde Feld : Il est nécessaire de communiquer sur l'importance des agences comme l'ADEME car des courants politiques parlent de leur possible suppression.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de voter le Budget principal 2025,

- d'autoriser Monsieur le Président, pour l'exercice 2025, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de : 7,5% en section de fonctionnement et de 7,5% en section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Budget principal - Cotisations des Communautés de communes 2025

Délib. 12 2025

Considérant le vote du budget principal 2025

Considérant que l'augmentation de la population sur le territoire en 2025 (+902 habitants) est 3 fois mois importante qu'en 2024. La participation globale des Cdc est prévue avec une légère augmentation de 2,3% afin de compenser en partie la hausse des charges de structures de 3%.

Tableau des cotisations 2025 des communautés de communes :

CDC des Rives de la Laurence	100 909,05
CDC des Portes de l'Entre-deux Mers	79 156,80
CDC Les Coteaux Bordelais	77 066,10
CDC du Créonnais	64 214,85
CDC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	58 291,20
TOTAL GENERAL	379 638,00

A noter : la population de référence prise en compte pour le calcul de la cotisation annuelle des communautés de communes est la population INSEE, il s'agit de la population totale légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier et actualisée chaque année. La cotisation par communauté de communes en 2025 est de 3,45 euros par habitant.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider la cotisation des Communautés de communes,
- de valider comme population de référence, la population totale légale Insee en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Budget annexe EDS - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Délib. 02 2025 EDS

SYNTHESE du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024

Considérant la présentation faite par le Doyen de l'assemblée.

Le Président du PETR ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

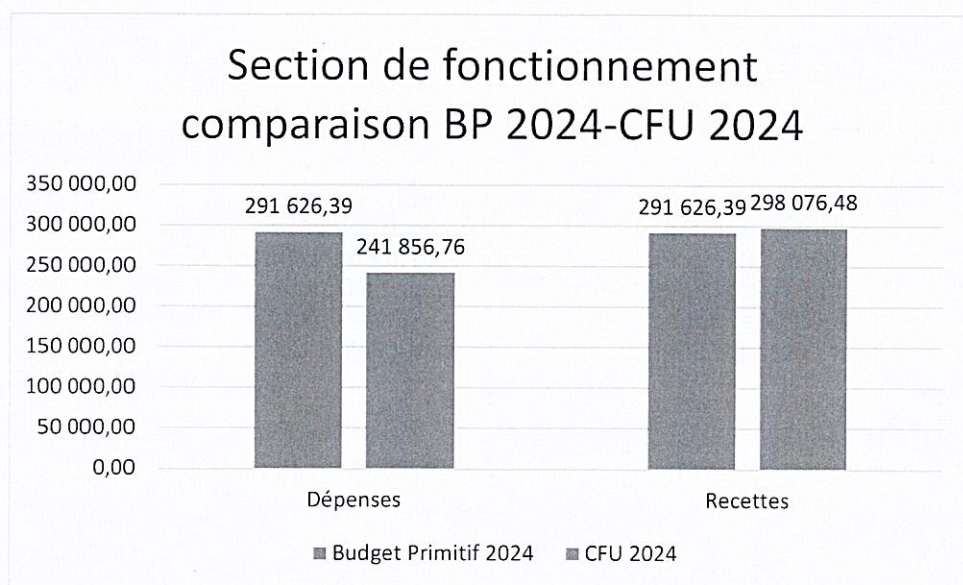
La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

SYNTHESE du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024

Le Compte Financier Unique du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour le budget annexe, dont une présentation détaillée est en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

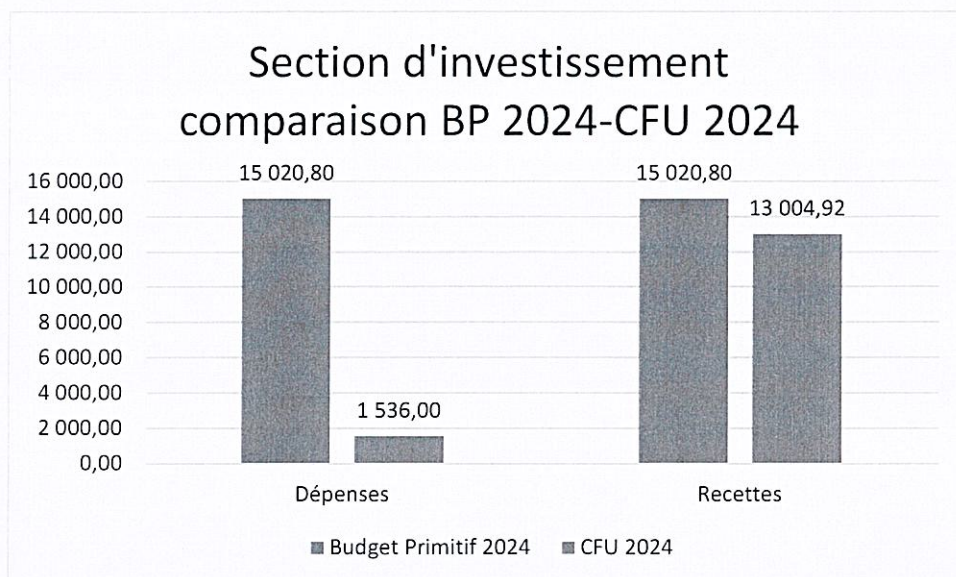
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	241 856,76 €	250 225,89 €
Section d'investissement	1 536,00 €	2 984,12 €
<i>Report de l'exercice</i>		
Section de fonctionnement		47 850,59 €
Section d'investissement		10 020,80 €
Restes à réaliser		
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	7 000,00 €	
<i>Résultat cumulé</i>		
Section de fonctionnement		56 219,72 €
Section d'investissement		11 468,92 €

FOCUS sur la section de fonctionnement C.F.U. 2024



Concernant les dépenses, la baisse s'explique par le non remplacement durant 7 mois d'un agent, et la sous réalisation de certaines dépenses de télécommunication, frais de déplacement, locations mobilière et immobilière...

Concernant les recettes, l'augmentation est liée d'une part à la réalisation de prestations complémentaires auprès de la Cdc du Cubzaguais et des communes ; et d'autre part à la présence d'un report de l'exercice précédent.



Concernant les dépenses, la sous réalisation s'explique par le faible besoin en investissement en 2024 (matériel informatique, mobilier).

Concernant les recettes, elles sont liées à l'ajustement des amortissements (matériel informatique, logiciel).

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération du Comité syndical du 30 novembre 2023 n°45/2023 autorisant la candidature du PETR Cœur Entre-deux-Mers à l'expérimentation du Compte Financier Unique,
- L'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au PETR Cœur Entre-deux-Mers,
- Le Compte Financier Unique pour l'exercice 2023 du budget annexe du PETR Cœur Entre-deux-Mers ci – annexé,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe.

Ce point n'appelle pas de remarque.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- le Comité syndical adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe.

Budget annexe EDS - Approbation de l'affectation des résultats 2024
Délib. 03 2025

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente l'affectation de résultats de l'exercice 2024.

Considérant que le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, et se prononcer :

	RESULTAT report 2023 inscrit CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTAT ION DE RESULTAT
INVEST	10 020,80 €		1 448,12 €	-7 000,00 €		4 468,92 €
FONCT	47 850,59 €		8 369,13 €			56 219,72 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	56 219,72 €
Affectation obligatoire :	31/12/2024	
A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/10684		
Et en réserve		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)		56 219,72 €
Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)		11 468,92 €
Déficit GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'approuver l'affectation des résultats du Budget annexe EDS.

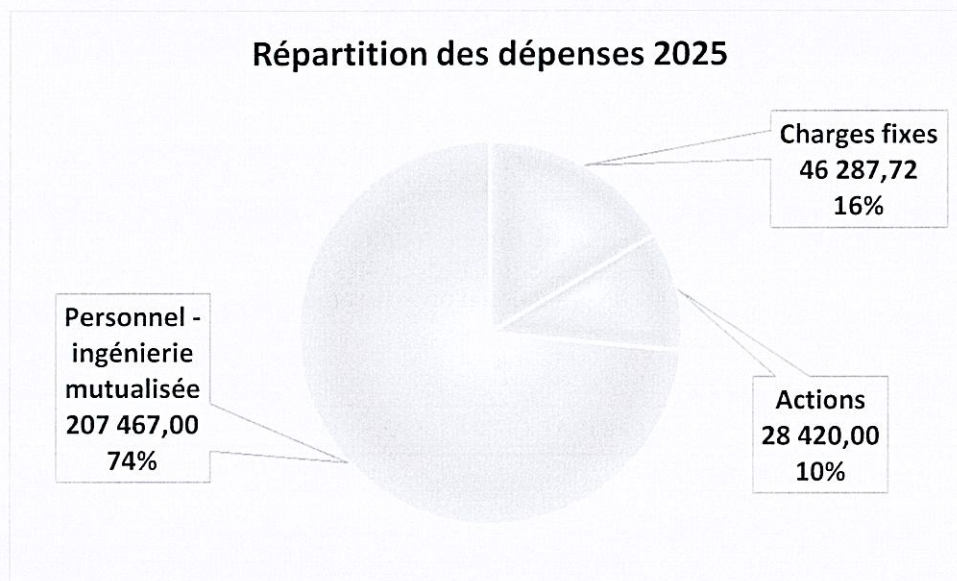
Budget annexe EDS - Vote du Budget 2025

Délib. 04 2025

Les orientations budgétaires ont été proposées au Comité syndical du 20 février 2025. L'ensemble des services et actions envisagés pour 2025 avait alors été présenté.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente la proposition de budget. Le document budgétaire définitif est soumis au vote de l'assemblée.

Les dépenses de fonctionnement 2025



Tout comme pour le budget principal, la répartition des dépenses du budget annexe montre l'importance de la fonction du Pôle : apporter aux communes une ingénierie mutualisée.

2025 est marquée :

- d'une part, par la baisse du nombre d'actes à instruire mais un temps dédié à chaque acte plus important : avec la dématérialisation des actes, les dossiers arrivent très souvent incomplets, les demandes de pièces sont récurrentes,
- et d'autre part, par la poursuite du déploiement de services complémentaires : récolement (visites de contrôle et rédaction des procès verbaux), publicité (instruction des actes et rédaction des procès verbaux liés à la police de publicité), permis de diviser...

Les dépenses de fonctionnement 2025 par chapitre

	Budget 2024	Budget 2025
11- Charges à caractère général	65 140,00	63 102,72
12- Charges de personnel	214 881,39	207 467,00
65- Autres charges de gestion	5 105,00	5 105,00
66- Charges financières	1 500,00	1 500,00
6811- Dotation aux amortissements	5 000,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	291 626,39	282 174,72

FOCUS :

Les principales évolutions correspondent :

Pour le CHAPITRE 011 :

- **A l'évolution des charges fixes :** notamment assurances (15 000 euros), loyers et parc informatique (19 500 euros) qui augmentent chaque année.

Aux actions prévues : notamment frais liés aux logiciels utilisés (16 000 euros), à une prestation de conseil juridique (2 700 euros), frais de déplacement et de téléphonie (7 500 euros).

Pour le CHAPITRE 012 :

Structure des effectifs de l'Espace Droit des Sols au 1^{er} janvier 2025 : 4 agents (4 ETP)

Fonctionnaires	1 cat A attaché 1 cat. B rédacteur 2 cat. C adjoint administratif principal 1 ^e et 2 ^e cl.
----------------	--

Les recettes de fonctionnement 2025 par chapitre

	Budget 2024	Budget 2025
70688 - Autres prestations de services (cotisation communes, Cdc)	236 037,80	224 417,00
7588 - Autres produits de gestion courante	6 202,00	2,00
777- Recettes et quote-part des subventions d'investissement	1 536,00	1 536,00
Résultats antérieurs	47 850,59	56 219,72
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	291 626,39	282 174,72

FOCUS :

Les principales évolutions correspondent :

Pour le CHAPITRE 70688 :

A la cotisation des communes adhérentes. En 2025, le coût d'instruction d'un permis de construire est de 145 euros.

A la mise en place de conventions pour la mise en œuvre des nouveaux services (contrôle de conformité, appui technique aux services instructeurs, police de publicité...). Recette estimée au regard de la sollicitation effective 2024.

Pour le CHAPITRE 777 :

A l'amortissement de la subvention pour le logiciel de dématérialisation des actes.

Le report (56 219,72 euros) est notamment lié au non remplacement durant 7 mois d'un agent, à la sous réalisation de certaines dépenses (télécommunication, frais de déplacement, locations mobilière et immobilière...).

Les dépenses et recettes d'investissement 2025 par chapitre

Les dépenses d'investissement (17 000 euros) seront consacrées en 2025 au renouvellement du parc informatique et à l'achat de matériel.

Les recettes d'investissement sont notamment liées aux amortissements.

Balance générale du budget annexe EDS 2025

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement proposés budget 2025	282 174,72 €	225 955,00 €
restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 résultat de fonctionnement reporté		56 219,72 €
Total de la section de fonctionnement	282 174,72 €	282 174,72 €

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
crédits d'investissement proposés budget 2025	9 955,52 €	5 486,60 €
reste à réaliser de l'exercice précédent	7 000,00 €	
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		11 468 ,92 €
Total de la section d'investissement	16 955,52 €	16 955,52 €

TOTAL BUDGET	299 130,24 €	299 130,24 €
---------------------	---------------------	---------------------

Les remarques sont les suivantes :

Frédéric Maulun : Nous allons probablement observer une baisse des DP photovoltaïques, en lien avec l'arrachage des vignes.

Alain Monget : Nous observons une baisse du nombre d'actes et de permis de construire. L'utilisation par les communes des services complémentaires mis en place en 2024 est en augmentation.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de voter le budget annexe EDS 2025,
- d'autoriser Monsieur le Président, pour l'exercice 2025, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de : 7,5% en section de fonctionnement et de 7,5% en section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Budget annexe EDS - Cotisation des communes 2025

Delib. 05 2025 EDS

Considérant qu'afin d'effectuer un appel à cotisation auprès des communes adhérentes, il est nécessaire de délibérer sur le nombre d'actes pondérés 2024 des communes.

Considérant la répartition du nombre d'actes pondérés 2024 de chaque commune et la cotisation 2025 de chaque commune, présentées ci-dessous.

COMMUNES	Nombre d'actes pondérés 2024	Cotisation 2025
CDC DU CREONNAIS		
CREON	137,4	19 923,00
BARON	34	4 930,00
BLESIGNAC	9	1 305,00
ST GENES DE LOMBAUD	14	2 030,00
MADIRAC	15	2 175,00
LE POUT	23	3 335,00
HAUX	29,6	4 292,00
LOUPES	39,8	5 771,00
SADIRAC	134,4	19 488,00
SAINT LEON	8,4	1 218,00
LA SAUVE	66	9 570,00
Total	510,6	74 037,00
CDC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS		
CAMBES	57	8 265,00
BAURECH	18,6	2 697,00
CAMBLANES ET MEYNAC	115	16 675,00
LANGOIRAN	37,6	5 452,00
LATRESNE	114,6	16 617,00
LE TOURNE	20	2 900,00
TABANAC	34,2	4 959,00
CENAC	65,6	9 512,00
QUINSAC	44,6	6 467,00
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	35,80	5 191,00
Total	543,00	78 735,00
CDC RURALES ENTRE DEUX MERS		
FRONTENAC	23,8	3 451,00
Porte-de-Benauges	13,2	1 914,00
BELLEFOND	6,2	899,00
BLASIMON	19,4	2 813,00
COURPIAC	5,2	754,00
DIEULIVOL	10,8	1 566,00
LADAUX	5,2	754,00
LUGASSON	10,2	1 479,00
MAURIAC	6	870,00
ROMAGNE	14	2 030,00
SAUVETERRE	36,6	5 307,00
SAINT LAURENT DU BOIS	6,4	928,00
SAINT FELIX DE FONCAUDE	9,6	1 392,00
BAIGNEAUX	20,8	3 016,00
BELLEBAT	12,4	1 798,00

LE PUY	10,8	1 566,00
FALEYRAS	12,8	1 856,00
MONTIGNAC	4,8	696,00
MARTRES	6,2	899,00
SAINTE GEMME	2,2	319,00
SOULIGNAC	6,4	928,00
TARGON	44,8	6 496,00
TAILLECAVAT	11,8	1 711,00
Total	299,6	43 442,00
CDC CONVERGENCE GARONNE		
CARDAN	21,4	3 103,00
LOUPLAC	29,6	4 292,00
BEGUEY	39,8	5 771,00
ESCOUSSANS	10,6	1 537,00
Total	101,4	14 703,00
TOTAL	1 454,60	210 917,00

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider le nombre d'actes pondérés 2024 par commune comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- de fixer la cotisation 2025 des communes telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

France Rénov' - Mon simulateur solaire public - Thermographie aérienne : Plan de communication mutualisé 2025 **Délib. 13 2025**

Dans la continuité du travail engagé en 2024 et en prenant en compte le contexte 2025, le COPIL, réuni fin décembre, a acté la création d'une offre de services spécifique pour la communication autour de l'amélioration et la rénovation énergétique des bâtiments du Cœur Entre-deux-Mers en 2025.

Par la signature de la présente convention, l'ensemble du territoire du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers bénéficiera d'une stratégie de communication unifiée. L'objectif étant de permettre :

- une meilleure identification des espaces de conseils France Rénov',
- une démocratisation accrue des outils développés et des partenariats engagés.

Cette stratégie de communication veillera également à valoriser les spécificités des Communautés de communes : OPAH du Créonnais, OPAH du SIPHEM, CIAS des Coteaux Bordelais.

Pour ce faire, la présente convention vise à présenter :

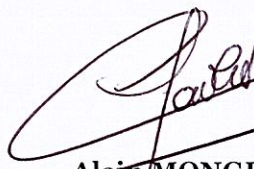
- les actions de communication 2025 retenues par le COPIL,
- le coût global des actions et la répartition financière par collectivités.

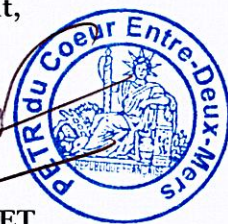
Structures	Dépenses 2025 (TTC)
PETR CE2M (COT ADEME) (Maître d'ouvrage)	2 684,01€
CDC Rives de la Laurence	2 680,00€
CDC Portes de l'Entre-deux-Mers	2 680,00€
CDC Rurales Entre-Deux-Mers	2 680,00€
CDC Créonnais	2 680,00€
CDC Coteaux Bordelais	2 680,00€
TOTAL	16 084,01€

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.

Le Président,


Alain MONGET



Le Secrétaire de séance,

Lionel FAYE